

Programme

PERMIS D'EXPLOITATION

Ouverture ou la reprise d'établissement



Public :

Cette formation s'adresse, depuis le 02 Avril 2007, à tout futur exploitant à l'occasion de l'ouverture, de la mutation, de la transmission ou du transfert d'une licence de débit de boissons (licence II, III, IV) et, depuis le 1^{er} avril 2009, à toute personne déclarant l'ouverture d'un établissement pourvu de la « Petite licence restaurant » ou de la licence « Restaurant ».

Objectif :

- Gérer un débit de boissons en conformité avec la réglementation en tenant compte des enjeux de santé publique.
- Permettre l'ouverture d'un débit de boissons.

Programme :

I - Présentation de la formation :

*Présentation du Permis d'exploitation
La raison d'être de l'obligation de formation*

II - Le cadre législatif et réglementaire :

*Les sources de droit et les applications
La codification des dispositions relatives aux débits de boissons dans le code de la santé public
La police administrative générale
La police administrative spéciale*

III - Les conditions d'ouverture d'un débit de boissons (Café, Brasserie, Restaurant...) :

*Les conditions liées à la licence
Les conditions liées à la personne.
Les déclarations préalables à l'ouverture
La vie d'une licence
Les débits temporaires*

IV - Les fermetures administratives et judiciaires :

*Les fermetures administratives des débits de boissons et des restaurants
Les fermetures judiciaires des débits de boissons*

V - Les obligations d'exploitation :

*Les obligations liées à l'établissement.
L'étalage obligatoire des boissons sans alcool.
Les affichages obligatoires
L'information sur les prix.*

VI - Les obligations en matière de prévention et de protection de la santé publique et aspects pratiques.

La prévention et la lutte contre le risque « Alcool » : la répression de l'ivresse publique, la publicité des boissons et les sanctions

La protection des mineurs contre le risque « Alcool » : l'interdiction de vente et d'offre de boissons alcooliques aux mineurs et les sanctions encourues en cas de non-respect.

Conduite à tenir face à un mineur voulant de voir servir de l'alcool, vérification de la majorité du client.

La réglementation de l'interdiction de fumer et les sanctions encourues en cas de non-respect.

VII - Informations complémentaires sur les obligations d'exploitation d'un débit de boissons :

La mise en conformité des ERP pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

L'organisation de spectacle vivant

La contribution à l'audiovisuel public

La SACEM/SPRE

L'accès WIFI

VIII - Réglementation locale :

Le règlement sanitaire départemental

Réglementation contre le bruit

Spécificités locales

Heures de fermeture et d'ouverture des établissements

Affichages spécifiques

IX – Evaluation finale des connaissances acquises

SIÈGE : TARBES

Chemin Saint Frai
65600 SÈMÉAC
T. 05 62 45 34 93
F. 05 62 45 94 46
catalyse@catalyse.fr

TOULOUSE

281 route d'Espagne
31100 TOULOUSE
T. 05 62 14 14 78
F. 05 62 14 65 43
secretariat@catalyse.fr

PAU

Avenue de Lattre de Tassigny
Résidence Building des Pyrénées
64000 PAU
T. 05 59 27 55 40
F. 05 59 27 67 04
secretariatpau@catalyse.fr



Animation pédagogique :

- Formateur spécialisé dans le secteur des CHR

Méthode pédagogique :

- Notre formation « Permis d'exploitation » est délivrée par des professionnels agréés issus du secteur des CHR. C'est pourquoi nos méthodes pédagogiques sont actives et participatives. Nos sessions proposent toutes des études de cas et des exercices permettant la mise en application. Nos formateurs savent mettre à votre service leur expertise, vous informer et répondre au plus près de vos problématiques professionnelles et des réalités du secteur des CHR.

Session : formation en présentiel/inter-entreprises

- En Occitanie – www.catalyse.fr

Stage :

- 20 heures sur 3 jours

Modalités d'évaluation :

- Expérimentation de cas pratiques pour chaque stagiaire par rapport aux obligations d'exploitation.
- Questions de connaissances
- Etudes de cas, mises en situation.

Fin de formation :

- PERMIS D'EXPLOITATION
- Une attestation de fin de formation.